



se mêlent de la partie. D'un point de vue social, quelle répercussion aura cette éducation gratuite souvent offerte au détriment de la qualité pédagogique sur l'offre générale de cours ainsi que sur la reconnaissance ou le désir d'obtenir de réels diplômes chez la population en général? Acheter des crédits universitaires pour de tels cours est pour le moment une activité marginale, mais de nouveaux modèles s'élaborent actuellement.

À titre de professionnels de l'enseignement et de la formation aux cycles supérieurs, comment ferons-nous face à ces changements technologiques, culturels et relationnels sans renier nos héritages universitaires et répondre aux désirs croissants de publics ayant de plus en plus des rapports diversifiés aux études? À nous d'y réfléchir et de tenter de répondre à ces questions. ■



Précarité

Survol de la situation internationale



Yvette Podkhebnik - Chargée de cours
Université du Québec à Montréal

Différents statuts d'enseignants existent dans l'enseignement supérieur au Québec: les professeurs, les chargés d'enseignement, les maîtres de langue, les tuteurs, les professeurs à temps partiel, les instructeurs, les auxiliaires d'enseignement, les étudiants postdoctoraux, etc. Les droits de ces salariés sont définis par les conventions collectives qui balisent leur tâche de travail et les protègent dans certaines mesures des abus des employeurs. Les plus précaires des enseignants universitaires du Québec sont les chargés de cours, tuteurs et autres contractuels, condamnés à des contrats à durée variable. Qu'en est-il dans d'autres pays?



Stefana Lamasanu - Chargée de cours
Université McGill

En France, la situation est également complexe: il y a les professeurs, les maîtres de conférence, les enseignants-chercheurs et les vacataires. Les plus vulnérables, les plus affectés par la précarité, sont les vacataires embauchés directement par les universités pour des contrats de courte durée pendant des années. «Selon les syndicats, ils seraient des milliers, quelques centaines pour le ministère de l'Enseignement supérieur¹».

«Aux États-Unis, où certaines statistiques sont recueillies, le tiers des enseignants dans les collèges universitaires et les universités sont des travailleurs contractuels selon les données de 2011 du *National Center for Education Statistics*. Certains observateurs estiment que la proportion globale doit être similaire au Canada²».

1 LE MONDE 05.10.2009 http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/10/05/les-soutiers-de-l-universite_1249443_3224.html.

2 Moira MacDonald, 9 janvier 2013. Le sort des chargés de cours. Affaires universitaires <http://www.affairesuniversitaires.ca/le-sort-des-charges-de-cours.aspx>.



Les statistiques de l'*American Federation of Teachers* (AFT-Fédération américaine des enseignants) donnent un aperçu assez différent et portent le nombre des contractuels œuvrant dans l'éducation supérieure des États-Unis à 1 212 257 personnes, ce qui représente environ 73 % du personnel employé dans le réseau public de l'éducation supérieure³.

Selon le rapport annuel de 2012-2013 de l'*American Association of University Professors* (AAUP-Association américaine des professeurs d'universités), le nombre d'enseignants à temps partiel aux États-Unis a augmenté de 300 % de 1975 à 2011. Selon la même source, en Australie, pour l'année 2008, seulement 28 % de doctorants gradués a obtenu un poste permanent⁴.

Une autre incongruité à signaler, l'Inde impose aux chargés de cours des tests gouvernementaux obligatoires pour accéder à des postes des chargés de cours. Ces tests ont fait l'objet de controverse parce qu'après leur publication, les exigences requises pour ces postes ont été modifiées⁵. Par ailleurs, ces modifications des exigences d'embauche des chargés de cours ont été invalidées par la Cour suprême de Kerala, en décembre 2012⁶.

La tâche de travail de ces employés universitaires invisibles et non reconnus de l'enseignement supérieur varie en fonction de leur statut, mais tous font de l'enseignement. Malgré toutes leurs compétences et leur professionnalisme, ces difficiles conditions de travail peuvent avoir des impacts sur la qualité de l'enseignement. Non seulement est-il difficile de gérer et de préparer les cours à la dernière minute, mais il faut aussi continuellement être à jour dans le contexte de l'avancement fulgurant des sciences. Ces contractuels doivent aussi faire face aux exigences grandissantes de l'encadrement des étudiants. En effet, il est important de souligner que le nombre d'étudiants en difficultés d'apprentissage dans les universités augmente les exigences en termes d'encadrement, ce qui force ces enseignants à temps partiel à être disponibles en permanence, notamment à cause des échanges épistolaires par courriel. En somme, les conditions de travail deviennent les conditions d'apprentissage des étudiants.

Soulignons également que les conditions de travail extrêmement précaires des chargés de cours de la Corée du Sud ont été la cause du suicide d'au moins une personne en 2010⁷ et de 8 personnes au total depuis 1998. La Coalition du personnel enseignant précaire en enseignement supérieur (Cocal) affirme que la Sung Kyun Kwan University veut remplacer tous ses enseignants permanents par les contractuels au plus tard pour l'année 2020⁸.

L'internationalisation de l'enseignement et la création des cours à distance, sur une multitude de plateformes, contribue à davantage de précarisation chez les contractuels de l'enseignement supérieur. On constate les nombreux impacts du fractionnement de la tâche d'enseignement, de l'augmentation du nombre d'intervenants (auteur du cours, chargé de projet, designer pédagogique, spécialiste des technologies, etc.⁹), le tout créant divers emplois à statuts précaires.

«Lors de l'Educa-fair organisée du 23 au 25 janvier à Helsinki, l'Opetusalan Ammattijärjestö (OAJ) a réaffirmé l'importance de syndicats d'éducation solides pour pouvoir garantir aux enseignant(e)s un statut décent et offrir une éducation de qualité pour tou(te)s¹⁰».

De nombreux États se targuent de l'importance de la qualité de l'enseignement, mais semblent bien peu enclins à reconnaître celles et ceux qui, sur le terrain, rendent concrète cette qualité. À quand donc une reconnaissance internationale des chargés de cours? ■

3 <http://www.aft.org/yourwork/highered/academicstaffing/index.cfm>.

4 <http://lamaracuya.tumblr.com/post/71073631249/the-trend-toward-employing-part-time-contingent>.

5 <http://www.thehindu.com/news/cities/Thiruvananthapuram/ugc-net-results-leave-students-an-angry-lot/article3917202.ece>.

6 <http://www.newindianexpress.com/states/kerala/article1383563.ece#UvkHAM-x7IV>.

7 http://www.koreatimes.co.kr/www/news/nation/2010/05/117_66639.html.

8 http://cocalinternational.org/report_shanks.html.

9 À remarquer l'absence du terme « enseignant »...

10 Finlande : Un engagement décisif en faveur de l'éducation et des enseignant(e)s (31 janvier 2014) http://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/2852.